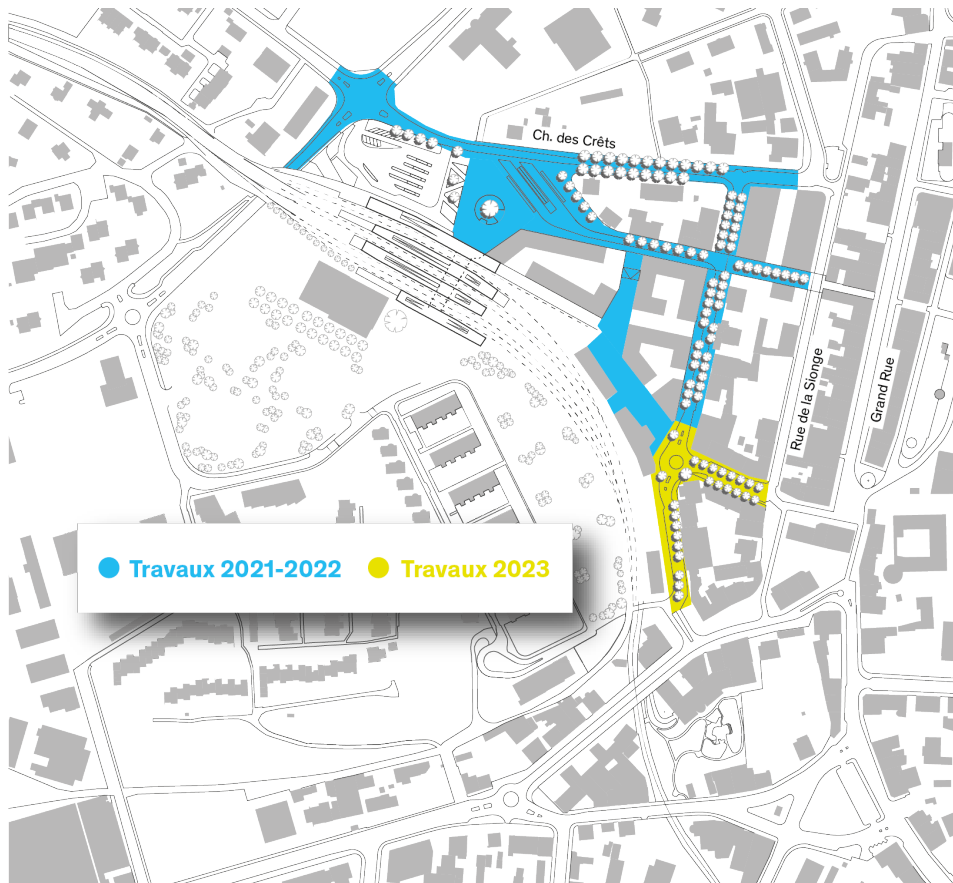


Réaménagement des espaces publics de la gare – rappel (1)



- Projet parallèle au renouvellement des infrastructures ferroviaires et immobilières (TPF)
- Requalification majeure de 3 hectares au cœur de Bulle
- Réalisation échelonnée de 2021 à 2024 (mars)



Réaménagement des espaces publics de la gare – rappel (2)

VILLE DE
BULLE

Travaux en sous-sol (réfection des infrastructures)

- Travaux d'assainissement pour la mise en système séparatif
- Réfection des conduites de distribution d'eau potable, d'alimentation électrique et de télécommunications

Remarque : ces travaux concernent également les raccordements privés des bâtiments situés dans le périmètre des travaux.

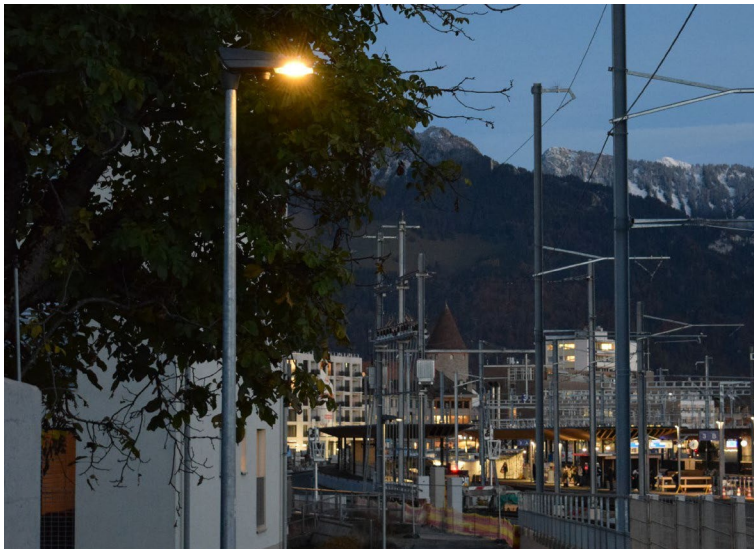
Réaménagement des espaces publics de la gare – rappel (3)

Travaux de surface

- Réaménagement complet des espaces publics
- Rénovation de l'éclairage public

Points forts

- Extension de la zone à vitesse modérée 30 km/h du centre-ville (mises en zone 30 chemin des Crêts, rue de la Lécheretta et rue Nicolas-Glasson)
- Présence de végétation considérablement augmentée (plantation de plusieurs rangées d'arbres)



Etape 1 – Avenue de la Gare, côté nord

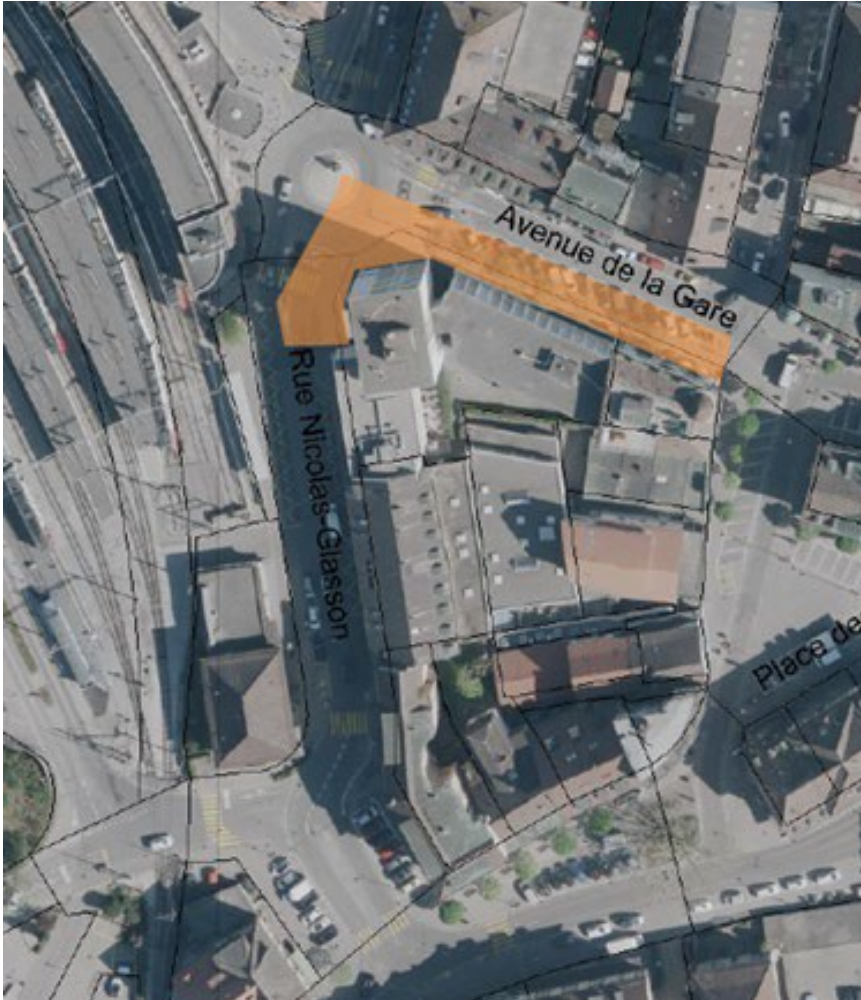


Début : janvier 2023> Fin : mars 2023

Gestion du trafic

- Perméabilité piétons et accès riverains garantis en tout temps
- Trafic bus en bidirectionnel, géré par des feux de signalisation
- Mise en sens unique de l'avenue de la Gare et d'une portion de la rue de la Lécheretta
- Double sens sur la rue Nicolas-Glasson

Etape 2 – Avenue de la Gare, côté sud



Début : mars 2023> Fin : mai 2023

Gestion du trafic

- Perméabilité piétons et accès riverains garantis en tout temps
- Trafic bus en bidirectionnel, géré par des feux de signalisation
- Fermeture temporaire de l'avenue de la Gare
- Mise en impasse, excepté bus, de la rue Nicolas-Glasson

Etape 3 – Carrefour du taureau, côté ouest

VILLE DE
BULLE



Début : avril 2023 Fin : septembre 2023

Gestion du trafic

- Perméabilité piétons et accès riverains garantis en tout temps
- Trafic bus en bidirectionnel, géré par des feux de signalisation
- Fermeture temporaire de l'avenue de la Gare
- Mise en impasse, excepté bus, de la rue Nicolas-Glasson

Etape 4 – Rue Nicolas-Glasson, côté ouest



Début : septembre 2023 Fin : mars 2024

Gestion du trafic

- Perméabilité piétons et accès riverains garantis en tout temps
- Trafic bus en bidirectionnel, géré par des feux de signalisation
- Trafic interdit sur la rue Nicolas-Glasson, excepté bus et riverains
- Déviation par l'avenue de la Gare

Etape 5 – Rue Nicolas-Glasson, côté est

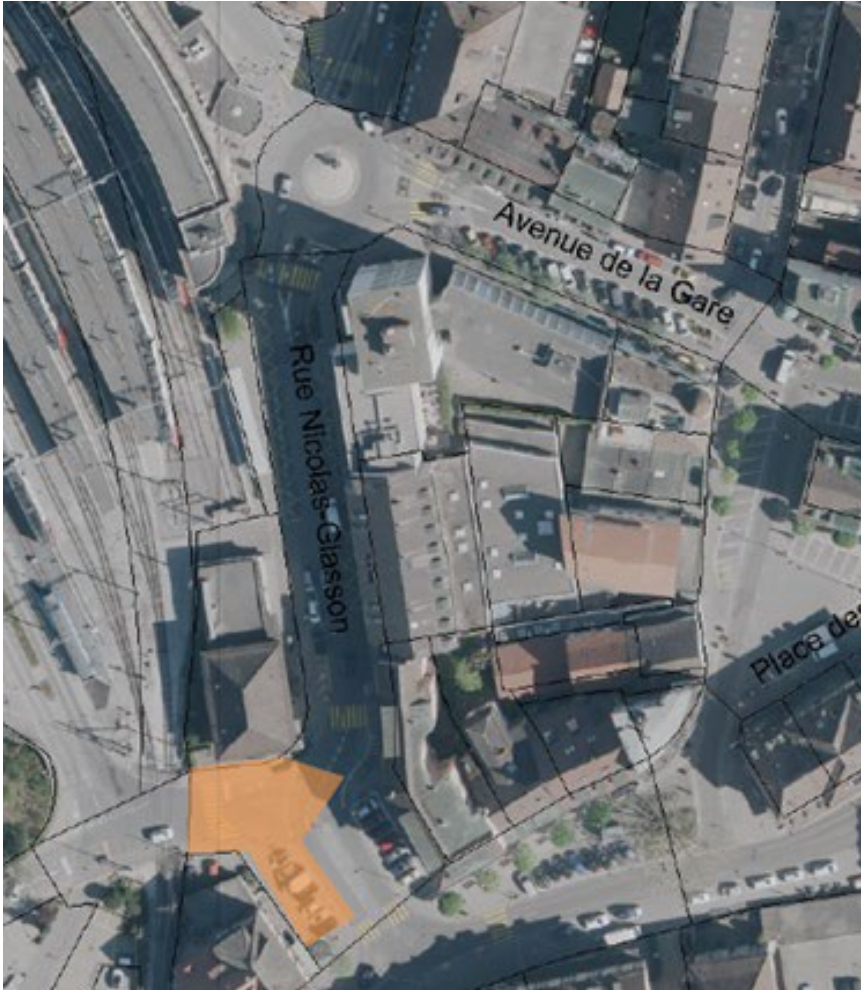


Début : septembre 2023 Fin : mars 2024

Gestion du trafic

- Perméabilité piétons et accès riverains garantis en tout temps
- Trafic bus en bidirectionnel, géré par des feux de signalisation
- Trafic interdit sur la rue Nicolas-Glasson, excepté bus et riverains
- Déviation par l'avenue de la Gare

Etape 6 – Rue du Moulin



Début : novembre 2023 Fin : mars 2024

Gestion du trafic

- Perméabilité piétons et accès riverains garantis en tout temps
- Trafic en bidirectionnel
- Passage à niveau fermé

Etape 7 – Zone taxis, Mobility et dépose-minute (ch. des Crêts)



Début : avril 2023 Fin : juin 2023

Gestion du trafic

- Aucune perturbation pour le trafic

Exécution des travaux – gestion du trafic VILLE DE **BULLE**

Piétons et cycles

Passage des piétons et des cycles maintenu, dans la mesure du possible (déviations mises en place en cas de restrictions)

Transports publics

Maintien en tout temps des trois lignes Mobul, selon horaire

Trafic individuel motorisé

Mise en place d'une gestion du trafic spécifique à chaque étape des travaux

Accès privés

Accès privés maintenus en tout temps (exceptions possibles temporairement)

Merci aux usagers et aux riverains de se conformer à la signalisation temporaire mise en place dans la zone de chantier

Plannings des travaux – réserves d'usage VILLE DE **BULLE**

Toutes les dates de début et de fin des étapes des divers chantiers communaux sont données avec les réserves d'usage.

Les différentes planifications sont sujettes à modifications, en fonction :

- de l'avancement des procédures et des processus de réalisation des différentes étapes de travaux ;
- des impondérables techniques et météorologiques.

VILLE DE
BULLE

